

PV n° 32 du 3 juin 2021

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMITE DIRECTEUR

Comité Directeur du 22 mai 2021 Compte-rendu

Présents :

Serge MARTIN, Yves ABITTEBOUL, Jacques BARRE, Alain BEAUSOLEIL, Jean Luc BOYER, Sabine COUDERC, Didier CUNIAC, Benoit DORIAN, Gilles ESTIVALS, Marine GALTHIE, Robin HINGRAND, Damien HUG, Laurent IMPERIALE, Aubert LAMBLIN, Alain MAS, Robert NAVARRE, Marie Laure RAYNAL, Pierre TERRE, Claudine VERMANDE.

Absents excusés :

Michel LASFARGUES, Franck PIGEON, Fanny VAYSSIERES.

Approbation à l'unanimité du PV du Comité Directeur du 20 mars 2021, paru au PV n° 28 du 6 avril 2021.

Informations données par le Docteur Yves ABITTEBOUL :

- Directive du 7 mai, suppression du certificat médical pour les mineurs. C'est le licencié qui prend la responsabilité de compléter le questionnaire adapté pour les enfants. Pour les jeunes arbitres mineurs la même réglementation s'applique,
- Diminution du nombre de licenciés dans toutes les fédérations sportives. Cela peut devenir un problème de santé publique dans les deux ou trois ans à venir. Il faudrait une importante campagne de publicité pour vanter les bienfaits du sport.

Informations données par le Président, M. Serge MARTIN :

- L'Assemblée Générale de la FFF aura lieu le 4 juin prochain, en distanciel,
- Les protocoles de reprises sont sur le site,
- A la suite des fiches actions présentées par les clubs, le jury a validé les 3 clubs qui recevront un bon d'achat de 100 €,
- Pour la deuxième année consécutive et à la suite de la pandémie, le District du Lot de Football remboursera les frais d'engagement des clubs sous forme d'avoir, seule la cotisation sera demandée,
- Le prélèvement des frais par la Ligue : certains clubs ont noté le manque de communication de cette dernière. En effet les prélèvements ont été effectués sans avertissement aux clubs. Ces derniers auraient souhaité un avis préalable.
- Le comité directeur valide le fait de coopter M. Philippe Polomski au Comité Directeur. La proposition sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 19 juin prochain,
- M. Robert Navarre, Président de la CDA propose de nommer deux anciens arbitres « arbitres honoraires »,
- Un journal numérique verra le jour rapidement, son but créer du lien avec les clubs, les dirigeants, les joueurs,
- Un devis a été demandé à un électricien pour des mises aux normes obligatoires,
- Une réunion est prévue à Labastide Murat le 5 juin, pour l'ensemble des clubs ; à l'ordre du jour : la présentation des nouveaux championnats,

- Présentation de l'Assemblée Générale du District du 19 juin 2021 à Gindou (club de Cazals),
- Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du District,
- Rappel : le Procès-verbal du Comex de la FFF du 6 mai dernier donne toutes les directives pour la saison 2020/2021 dite « blanche »,
- Huit clubs n'ayant pas réglé les sommes dues au District seront convoqués ultérieurement,
- Le club de AS Causse Limargue nous informe de son changement de nom, ce sera désormais Causse Limargue Football Club,
- Les clubs de Cardaillac, Foot Azur, Bédouer et Planioles demandent à fusionner sous l'entité « Foot Azur »,
- Le club de Lissac et Mouret a interrogé la Ligue sur une possible amnistie des clubs sans arbitre : il est appliqué le règlement du Statut de l'Arbitrage et la demande est donc refusée,
- Un ancien arbitre lotois ayant quitté notre District souhaite revenir arbitrer dans notre département. Ce dernier doit en faire lui-même la demande auprès de la CDA,
- Dans le cas où des clubs seraient volontaires afin d'organiser l'Assemblée Générale de juin 2022, veuillez-vous inscrire auprès du secrétariat du District.

Examen des vœux des clubs :

Le Comité Directeur a examiné les vœux présentés par les clubs. L'assemblée Générale de juin 2020 n'ayant pas pu se tenir (Covid), le Comité Directeur a repris les vœux présentés à cette occasion. Seul le vœu de Lalbenque Fontanes a pu être retenu :

Lorsqu'un club notifie par mail (avec la boîte officielle du club) le vendredi après 17 heures et jusqu'au samedi 12 heures, au District et au club adverse, qu'une de ses équipes sera forfait le lendemain ou le dimanche, le FCLF souhaiterait que l'équipe adverse ne soit plus obligée de se déplacer pour justifier de sa présence au coup d'envoi.

Les autres vœux portant sur des points de règlements Fédéraux, il ne nous est pas possible de donner satisfaction aux clubs.

Intervention de M. Vincent GENRIES – CTD DAP :

Concernant les jeunes, la reprise se fera avec contact. Le District laisse les clubs organiser des rencontres amicales, des plateaux, des tournois.

Il faut également envisager des actions, pour le début de saison, afin de dynamiser à nouveau le football.

Présentations des projets des championnats :

- jeunes District,
- jeunes et seniors Ligue.

Présentation du projet du District :

- développer la pratique compétitive,
- développer des pratiques autres,
- structuration des clubs,
- la formation.

Validation des labélisations proposées.

Un Challenge futsal en extérieur est organisé au niveau national. La phase District aura lieu à compter du 1er juillet prochain, pour une finale nationale les 25/26 juillet 2021.

Un fond de solidarité est créé. Une commission va en établir les règles. Sont membres de cette commission : Claudine VERMANDE, Gilles ESTIVAL, Jacques BARRE et Marie Laure RAYNAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 12 h 45.

Prochain Comité Directeur le vendredi 20 août 2021.

Le Président,
S. MARTIN

La Secrétaire Générale,
C. VERMANDE

INFORMATIONS GENERALES

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR :

Le Règlement Intérieur du District ainsi que les Statuts ont été modifiés (**modifications en violet**) et seront soumis à l'approbation des clubs à l'Assemblée Générale du 19 juin prochain. Aussi, ils sont actuellement consultables, en page d'accueil, sur le site du District.

INSCRIPTION COUPE DE FRANCE 2021/2022

L'inscription, pour la Coupe de France Edition 2021/2022, est désormais ouverte.

Rappel : Obligation de participation pour les clubs disputant un championnat de niveau Fédéral ou Régional (L1 – L2 – National – N2 – N3 – R1 – R1 et R3)

Modalités d'engagement :

- Dates limites d'engagement : 15 juin 2021
- Frais d'engagement : 52 euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement **via FOOTCLUBS**

Tous les clubs engagés la saison 2020/2021 ont été pré-engagés pour la saison 2021/2022.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez impérativement valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2021/2022
2. Cliquer sur le menu « compétitions fédérales » puis sur la rubrique « engagements »
3. Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ « Avis club » en choisissant « Accord » (ou « Refus » si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
4. Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton « Valider ».

Si dans votre espace FOOTCLUBS la Coupe de France n'apparaît pas, c'est que vous n'avez pas été engagé la saison passée, pour ce faire, toujours dans FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2021/2022
2. Cliquer sur le menu « compétitions » puis sur la rubrique « engagements »
3. Cliquer sur le bouton en bas à droite « Engager une équipe »
4. Choisir le Centre de gestion : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et laissez-vous guider par les instructions.

Attention : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « pré-engagement ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

Clubs en cours de fusion

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion. Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contacter le Service Compétitions E.mail : competitions@occitanie.fff.fr

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES CLUBS DE FOOTBALL DU LOT
ORGANISÉE PAR LE CLUB « CAZALS/MONTCLERA »
A GINDOU, SALLE DU CINEMA, LE SAMEDI 19 JUIN 2021 A 9 h 30.
(A 9 h, ACCUEIL DES CLUBS)**

ORDRE DU JOUR :

Accueil des clubs, émargement et vérification des pouvoirs.

OUVERTURE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE par le Président du DISTRICT :

- Allocution de bienvenue de Mme Mireille FIGEAC, Présidente de la Communauté de Communes Cazals-Salviac, Maire de Gindou ,
- Allocution de M. Laurent ALAZARD, maire de CAZALS,
- Allocution de M. Guy THEULET, maire de MONTCLERA,
- Allocution du président du club « CAZALS/MONTCLERA »
- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020 (Pv n° 20 du 8 décembre 2020).

OUVERTURE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Modification des statuts du District et du Règlement Intérieur,
 - ➡ Vote
 - ➡ Résultats

Clôture Assemblée Générale Extraordinaire

REPRISE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Mot du Président,
- Examen du vœu présenté par le club Football Club Lalbenque,
- Cooptation de M. Philippe POLOMSKI au Comité Directeur du District suite à la démission de Mme Emma BESSIERES,
 - ➡ Vote
 - ➡ Résultats
- Présentation du budget prévisionnel,
- Remise des récompenses,
- Questions diverses,
- Allocution des personnalités.

CLÔTURE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Verre de l'amitié.

Repas pour les personnes inscrites



POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS

**DU SAMEDI 19 JUIN 2021 à 9 h 30
à GINDOU, salle du cinéma.**

Numéro affiliation du club :

Le bureau du club de :

Donne pouvoir à M. (ou Mme).....

Numéro de licence

Pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des clubs.

Signature du Président

Cachet du Club

Rappel art. 12.3 des Statuts du District du Lot de Football : « s'ils ne sont pas Présidents de leur association, les délégués doivent être munis d'un pouvoir de celle-ci, Pouvoir signé du Président. Un délégué ne peut représenter, au plus, que 2 associations y compris la sienne, et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Le délégué devra être muni de pouvoirs réguliers signés de chacune de ces associations. Chaque club ne pourra déléguer qu'un seul représentant. En aucun cas plusieurs membres d'un même club ne pourront représenter d'autres associations. »

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DES CLUBS

Elle se tiendra le samedi 19 juin 2021

à 9 h 30 à GINDOU (salle de cinéma)

Accueil des clubs, émargements et vérifications des pouvoirs : 9 h
Il est impératif de respecter les horaires.

Buffet :

Dans la limite d'1 dirigeant par club (offert par le District).

(Possibilité de repas supplémentaires payants 12€, joindre le chèque à l'inscription, à l'ordre du District).

Réponse à retourner avant le lundi 14 juin 2021 délai de rigueur.

Le club de :

Inscrit les personnes suivantes :

gratuit :

payant :

.....

Fait à LeCachet du club

Signature du Président (ou secrétaire)

COMMISSION DES JEUNES

CONCOURS DEPARTEMENTAL « PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL » :

Le concours départemental du PEF saison 2020/2021 s'est clôturé le 15 mai dernier (voir règlement au PV n°18 du 17/11/2020).

Pour rappel, les critères d'évaluations du jury étaient les suivants :

- . la quantité d'actions proposées,
- . la diversité des publics touchés (catégories de joueurs/joueuses ; dirigeants ; parents...etc),
- . la diversité des thèmes abordés (autour des 6 thèmes du P.E.F.),
- . la qualité et la résonance des actions menées (action innovante).

Le jury, composé de membres du District, s'est réuni jeudi 27 mai 2021 afin de déterminer les 3 clubs lauréats.

Il s'agit de :

- . **Avenir Foot Biars Bretenoux,**
- . **Cazals Montclera,**
- . **Lalbenque/Fontanes.**

Les trois clubs recevront un bon d'achat de 100 euros, à utiliser auprès de notre partenaire «O Sport ».

La remise sera organisée lors de l'Assemblée Générale du District du samedi 19 juin 2021 à Gindou.